



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/54/530
S/1999/1141
5 novembre 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-quatrième session
Point 77 a) de l'ordre du jour
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE
DE LA DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : MESURES DE CONFIANCE
À L'ÉCHELON RÉGIONAL : ACTIVITÉS DU COMITÉ
CONSULTATIF PERMANENT DES NATIONS UNIES CHARGÉ
DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ EN AFRIQUE CENTRALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 5 novembre 1999, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Cameroun auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, dans le cadre des activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, s'est tenue à N'Djamena du 25 au 27 octobre 1999 une conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

Par ailleurs, le Comité a tenu sa douzième réunion ministérielle à N'Djamena du 27 au 30 octobre 1999.

Au nom du Président en exercice du Comité, je vous transmets sous ce pli les rapports adoptés à l'issue de ces deux réunions, ainsi que la Déclaration de N'Djamena et la résolution spéciale (voir annexes).

Je vous prie de bien vouloir faire diffuser la présente lettre et ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 77 a), et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur

(Signé) Martin BELINGA EBOUTOU

